

Communiqué du 23 juin 2022.



Consulat Général du Japon à Montréal
在モンテリオール日本国総領事館



Communiqué de presse
Pour publication immédiate

PLACE À UNE ACTIVITÉ ESTIVALE
SAMEDI LE 2 JUILLET

SAINT-VALENTIN, le 9 juin 2022 –

Le Consulat général du Japon à Montréal et la Municipalité de Saint-Valentin tiendront une activité culturelle pour souligner la fête nationale du Japon remise compte tenu des conditions sanitaires du 11 février dernier.

À cette occasion, Madame Yuki Isami, une artiste de réputation internationale, nous présentera un récital d'instruments japonais. Celle-ci a présenté des concerts en Espagne, en Argentine et en Allemagne. Elle s'est aussi produite sous la direction des chefs Yannick Nazet-Séguin (Orchestre symphonique du Grand Montréal) et Oko Matsuo (Orchestre symphonique de Tokyo).

Le récital aura lieu à compter de 13:30 heures dans le Jardin des Cœurs Passants de l'édifice municipal au 790, chemin 4^{ième} Ligne à Saint-Valentin. En cas de pluie, le récital aura lieu dans l'édifice municipal.

Renseignements :

Monsieur Serge Gibeau

Directeur général Adjoint de la Municipalité de Saint-Valentin

(450) 357-0627

s.gibeau@municipalite.saint-valentin.qc.ca

Postes Canada

Après 20 années de service chez Postes Canada, Madame Liliane Baribeau, maître de poste, a pris sa retraite à la fin de sa semaine de travail le 3 juin dernier. *Nous voulons souligner son départ et lui souhaiter une très belle retraite.*

Versement de taxe

Veillez noter que le premier versement de votre taxation annuelle est dû le **7 juillet** prochain. Afin d'éviter que des frais d'intérêts soient portés à votre compte, vous devez respecter les dates de chaque versement. Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, le montant de ce versement devient échu et exigible. L'intérêt et les pénalités s'appliquent cependant à la totalité du solde dû et s'ajoutent au montant du versement échu, ceci, en vertu du règlement no 512.

Fermetures des bureaux municipaux

Prenez note que les bureaux municipaux seront fermés, **vendredi le 24 juin** pour la Fête de la St-Jean-Baptiste et **vendredi le 1^{er} juillet** pour la Fête du Canada.

La bibliothèque municipale sera fermée, les samedis 25 juin et 2 juillet prochain.

Permis

Nous vous rappelons qu'il est obligatoire d'obtenir un permis pour les feux à ciel ouvert. Ce permis, valide pour une période de 5 jours, peut être obtenu **gratuitement** au bureau municipal aux heures d'ouverture. *Nous rappelons aussi à tous que le fait de ne pas détenir de permis vous rend passible de payer les frais de déplacement des pompiers, s'ils devaient se rendre sur les lieux du feu à ciel ouvert.*

RAPPEL Avant de débiter tout type de travaux il est préférable de valider si un permis est requis. Également veuillez porter une attention particulière pour toute installation de piscine et / ou valider les règlements du Gouvernement du Québec pour être conforme, légale mais surtout SÉCURITAIRE.



Le Guide – un outil indispensable

Les nouveaux arrivants sont invités à demander leur *Guide de gestion des matières résiduelles* par courriel à info@compo.qc.ca ou par téléphone au 450-347-0299. Le guide est un outil indispensable pour connaître son calendrier de collectes et pour tout savoir sur la gestion responsable des matières résiduelles dans le Haut-Richelieu. Il est également disponible en ligne à compo.qc.ca/collectes.

D'autres questions?

Pour tout renseignement supplémentaire, les citoyens peuvent transmettre leurs questions par le formulaire disponible sur le site web à compo.qc.ca/nous-joindre ou encore utiliser le service téléphonique au 450 347-0299.

OPÉRATION DÉMÉNAGEMENTS ET GRANDS MÉNAGES



Pour toutes vos questions, un seul numéro :
450 347-0299
COMPO.QC.CA

1 OBJETS EN BON ÉTAT

- › Donner aux organismes communautaires
 - › Échanger
 - › Vendre (vente de garage, sites de revente)
- compo.qc.ca/reduire/reemploi



2 BOÎTES DE CARTON

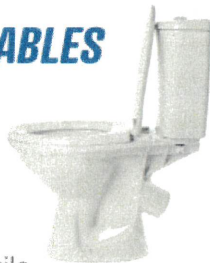
Recycler vos surplus de boîtes en les apportant :

- › Dans les écocentres
 - › Dans les conteneurs collectifs situés au Parc René-Lévesque (960, rue Choquette) et à la Palestre Iberville (375, avenue Bessette).
- compo.qc.ca/recuperation



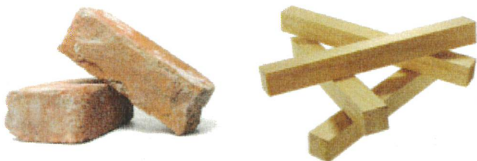
3 REBUTS VALORISABLES ET RDD

- › Meubles sans rembourrage
- › Télévisions
- › Matériaux de construction
- › Contenants de peinture et d'huile
- › Résidus domestiques dangereux



Visiter les écocentres pour en disposer écologiquement.

Pour les matières admises et les règles d'accès :
compo.qc.ca/ecocentres



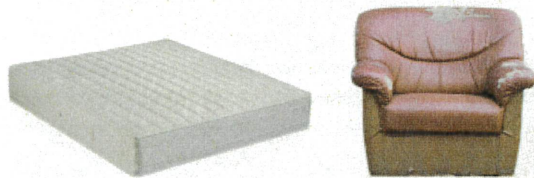
4 COLLECTES SPÉCIALES DE GROS REBUTS NON VALORISABLES

SAMEDIS 9 ET 23 JUILLET

Inscription obligatoire en ligne au plus tard le 6 ou le 20 juillet à compo.qc.ca/demenagements.

- › Divans, fauteuils, chaises d'ordinateur
- › Matelas et sommiers
- › Tapis et toiles (roulés et attachés)
- › Surplus d'ordures en sacs

Aussi : Collectes mensuelles de gros rebuts
Repérez vos dates de ramassage sur votre calendrier de collectes en trouvant la case grise contenant un petit fauteuil.
compo.qc.ca/collectes





La maladie de Lyme est présente partout en Montérégie

En Montérégie, près de 150 personnes ont contracté la maladie de Lyme en 2021. C'est une maladie à prendre au sérieux car, si elle n'est pas traitée rapidement, elle peut donner des problèmes au niveau du système nerveux, des articulations ou du cœur. La bactérie responsable de la maladie est transmise par la piqûre d'une tique infectée. Des populations de tiques sont maintenant bien établies dans la région. Le risque de se faire piquer est plus élevé durant les mois de mai à septembre, mais il faut rester vigilant d'avril à novembre.

Ces tiques se trouvent principalement dans les forêts, les boisés et les hautes herbes. Les adultes et les enfants pratiquant des activités extérieures dans ou à proximité de ces milieux risquent davantage d'être piqués par une tique. La randonnée à pied ou à vélo, le jardinage à proximité d'un boisé, la coupe et le ramassage de bois, le camping, la pêche ou la chasse sont des exemples d'activités à risque. De plus, certains travailleurs accomplissant des tâches extérieures (voirie, moniteurs de camps d'été) peuvent être plus exposés.

Afin de profiter pleinement des bienfaits de l'activité physique à l'extérieur, de simples moyens de prévention vous protégeront des piqûres de tiques, dans les endroits où elles sont présentes :

- Porter des pantalons longs, des souliers fermés et des bas, et appliquer un chasse-moustique contenant du DEET ou de l'icaridine en suivant les instructions indiquées sur l'étiquette du produit;
- Prendre une douche dès le retour à la maison;
- Inspecter sa peau à la recherche de tiques et les retirer le plus rapidement possible. Le risque de transmission de la maladie est très faible si la tique est retirée en moins de 24 heures ([Maladie de Lyme | Portail Santé Montérégie \(santemonteregie.qc.ca\);](http://Maladie de Lyme | Portail Santé Montérégie (santemonteregie.qc.ca);));
- Appeler Info-santé au 8-1-1 si vous avez été piqué par une tique. La consultation d'un médecin ou d'un pharmacien pourrait être recommandée afin d'évaluer si un antibiotique serait indiqué pour prévenir la maladie;
- Consulter un médecin si vous présentez des symptômes (rougeur sur la peau mesurant au moins 5 cm, fièvre, maux de tête, fatigue) dans les 30 jours suivant une piqûre de tique. Les antibiotiques sont efficaces pour traiter la maladie;
- Éviter que les tiques s'installent près de votre domicile en tondant la pelouse régulièrement, en ramassant les feuilles et les débris, et en créant une bande de paillis ou de gravier entre les aires d'activités et de jeux et les zones boisées.

Pour plus d'information, consultez www.maladiedeLymeMonteregie.com.

Source : Direction de santé publique de la Montérégie, mai 2022